



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 28 AVRIL 2008

Informations brèves

Affaires fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation :

Révision partielle de sept ordonnances relatives aux produits chimiques

Le Conseil d'Etat approuve les modifications proposées mais s'oppose à l'abrogation de l'article mentionnant le Centre suisse d'information toxicologique (CSIT), qui rend d'importants services au public et aux professionnels en cas d'intoxications avec toutes sortes de produits chimiques et de médicaments. Le Conseil d'Etat relève que si la Confédération retirait son soutien financier à cet organisme, un report de charges serait alors opéré sur les cantons. Pour le reste, le Conseil d'Etat se déclare favorable aux adaptations proposées, portant notamment sur les connaissances techniques requises pour la remise des substances et préparations particulièrement dangereuses ainsi que des ordonnances relatives aux permis pour l'emploi des désinfectants pour l'eau des piscines publiques. Il approuve tout particulièrement la modification permettant que chaque piscine publique doive disposer au minimum d'en employer titulaire d'un permis.

Contact : Jean-Michel Liechti, chef du Service cantonal de la protection de l'environnement, tél. 032 889 67 30.

Affaires cantonales

Projet de réalisation d'une installation photovoltaïque au Lycée Blaise-Cendrars à La Chaux-de-Fonds : partenariat Etat-Groupe E

Dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat et le Groupe E portant sur la réalisation d'une installation photovoltaïque au Lycée Blaise-Cendrars de La Chaux-de-Fonds, le Conseil d'Etat a confirmé au Groupe E son accord de principe pour la mise à disposition de la toiture des salles de gymnastique du Lycée Blaise-Cendrars. Il est prévu que l'installation utilise l'intégralité des toits des deux salles de gymnastique, assurant ainsi le 20% de la consommation d'électricité du lycée. Le Conseil d'Etat relève que ce projet s'inscrit parfaitement dans la politique énergétique poursuivie par le Canton de Neuchâtel et qu'il joue par ailleurs un rôle didactique non négligeable compte tenu de la situation. Les modalités du partenariat entre l'Etat de Neuchâtel et le Groupe E devront encore faire l'objet d'une convention. Si les autorisations nécessaires sont obtenues et que toutes les démarches officielles se déroulent comme prévu, l'installation pourra être construite début 2009.

Contacts : Philippe Donner, architecte cantonal, chef du Service des bâtiments de l'Etat, tél. 032 889 64 89 et Jean-Luc Juvet, chef du Service cantonal de l'énergie, tél. 032 889 67 20.

2.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 29 avril 2008